BUREAU DU 19 MARS 2019
Maison du Parc - Saint Côme du Mont
50500 CARENTAN LES MARAIS

Compte Rendu

Le Bureau du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 19 mars 2019 à la Maison du Parc - 50500 CARENTAN LES MARAIS, sous la présidence de Jean MORIN sur convocation des membres en date du 4 mars 2019.

Étaient présents :

Avec voix délibérative
Pierre **AUBRIL**, Stéphan **BARRAULT**, Michel **FAUVEL,** Nicole **GODARD,** Jean-Michel **GREEN,** Anne **HEBERT**, Laurent **HUET,** Jean-Marc **JOLY,** Françoise **LEROSSIGNOL,** Pascal **MARIE,** Florence **MAZIER,** Jean **MORIN**, Jean-Marie **POULAIN,** Gérard **TAPIN,** Patrick **THOMINES,** Alexandra **UHLMANN**

Étaient excusés :
Caroline **AMIEL,** Gabriel **DAUBE**, Hubert **DEJEAN DE LA BATIE**, Maryse **LE GOFF,** Jocelyne **LEVAVASSEUR,** Nathalie **THIERRY**, Didier **VERGY**

Étaient également présents *(Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin) :*
Eric **DUJARDIN,** Joëlle **RIMBERT,** Agnès **ORANGE,** Fabienne **COLLINEAU**

Le compte-rendu de la réunion du Bureau du 24 janvier 2019 est approuvé à l'unanimité. Le Bureau se déroule sous l'égide du Président.

3 points sont ajoutés à l'ordre du jour et acceptés par les membres du Bureau.

Calendrier institutionnel

- ***Mardi 14 mai 2019 à La Meauffe :*** *Bureau à 18 h suivi d'un Comité Syndical à 20 h 30*
- ***Mercredi 3 juillet 2019 à 18 h à la Maison du Parc*** *: Bureau*

B 2019/05 Finances locales : Divers : Convention apiculteur

Le Parc a prévu d'installer deux ruches dans un enclos derrière le jardin avec des essaims d'abeille noire.

Les élus du Bureau souhaitent que le Parc prenne contact avec le Syndicat "La Manche Apicole" qui œuvre pour le maintien et le développement de l'apiculture dans le Manche et participe à diverses manifestations locales pour faire connaître les produits de la ruche et former des apiculteurs par le bais de ses ruchers-écoles. Les élus souhaite avoir des informations plus précises sur les modalités de recrutement de l'apiculteur.

Précisions

En 2018, nous souhaitions accueillir des abeilles domestiques dans le jardin pédagogique de la Maison du Parc.

Notre motivation était :
- de poursuivre notre travail de sensibilisation sur le rôle des insectes pollinisateurs auprès du public et des scolaires
- de participer à la préservation de l'abeille noire, espèce locale, faisant partie des espèces que la Région souhaite soutenir
- de monter un partenariat avec une association.

Il s'agissait pour nous de travailler préférentiellement avec des modèles de ruches « Warré » et pourquoi pas "vitré " pour des animations....et former 1 ou 2 agent(s) du Parc progressivement

Nous avons pris contact en juin 2018 avec Mme Berthou de l'association "abeille noire de la Manche" pour envisager un partenariat avec des questions pour la mise à disposition de deux essaims et un accompagnement du projet avec un membre référent de l'association.

Fin septembre, l'abeille noire de la Manche nous a informé " qu'elle recentrait ses ruchers sur les sites déjà définis dans le département pour des raisons de mortalité et de difficulté de suivi et qu'elle ne se positionnait pas sur de nouveau site pour l'instant..."

Suite à cette réponse, nous avons eu l'occasion de rencontrer quelques jours plus tard, un apiculteur du territoire, Mr Lot qui souhaitait vendre du miel à la Maison du Parc.

Il démarrait un projet d'apiculture sur le territoire du Parc avec des abeilles noires et des modèles de ruches "Warré".

Cet apiculteur, connaissait également le site pour être venu plusieurs fois en visite et travaillant à moins de 5 minutes de notre structure.
Nous avons discuté de son projet personnel et lui avons proposé la mise en place de deux ruches sur le site de la Maison du Parc, ce qu'il a accepté.

Délibération : Afin de proposer des animations sur ce thème et de montrer son attachement à cette race d'abeille soutenue par la Région, le Bureau du Parc, à l'unanimité, autorise le président à signer la convention avec Mr Lot apiculteur du Mesnil Vénéron qui mettra à disposition les ruches avec leurs essaims et participera à trois animations en 2019.

Le miel de l'apiculteur sera vendu à la boutique.

B 2019/06 Finances locales : Divers : Convention de mise à disposition de la Directrice Administrative et Financière Interparc

Délibération : Le Bureau du Parc, à l'unanimité, autorise le président à signer la convention de renouvellement de mise à disposition de la Directrice Administrative et Financière entre le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin et le Parc des Boucles de la Seine Normande pour une durée d'un an (mars 2019 à mars 2020).

B 2019/07 Finances locales : Divers : Conventions agricoles pour l'ENS des Ponts d'Ouve

Délibération : Sur une note remise en séance, le Bureau du Parc, à l'unanimité, autorise le président à signer les conventions de gestion agricole pour l'ENS des Ponts d'Ouve pour une durée de 5 ans (2019-2023) et de procéder au recouvrement des indemnités d'occupation.

B 2019/08 Commande publique : Marchés publics : Attribution du marché FOU 2019_01 - Fourniture de véhicules électrique et installation de prise de recharge"

Délibération : Dans le cadre du marché FOU 2019_01 "Fourniture de véhicules électriques et installation de prise de recharge" et après analyse des offres par la commission d'appel d'offres (réunie le 19 mars 2019 à 17 h), le Bureau du Parc entérine les propositions de la commission, décide à l'unanimité de retenir les entreprises ci-dessous pour un montant total du marché de 93 161,68€ TTC hors option soit 91 161,68 € TTC y compris l'option de reprise d'un véhicule ancien, et autorise le président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier :

Lot 1 : ACQUISITION DE 2 VEHICULES NEUFS DE TYPE BERLINE 100 % ELECTRIQUE
2 ZOE avec achat de batteries
SCAUTO RENAULT - ZA DE LA CHEVALERIE - BP 401 - 50001 SAINT LO CEDEX
pour un montant de 48 410,00 € TTC
+option 3 : remise de 2 000,00€ sur le montant total pour reprise d'un véhicule ancien.

Lot 2 : ACQUISITION D'UN VEHICULE UTILITAIRE NEUF 100 % ELECTRIQUE
1 Berlingo avec achat de batterie
SARL GODEFROY - ZA DU MESNIL - SAINT HILAIRE PETITVILLE - 50500 CARENTAN LES MARAIS
pour un montant de 21 089,29 € TTC

Lot 3 : INSTALLATION DE QUATRE PRISES DE RECHARGE DE 22 Kw CHACUNE AVEC OPTION BADGES
EFDI - 47 RUE DES FORGES - SAINTENY - 50500 TERRE ET MARAIS
pour un montant de 20 330,45 € TTC

Lot 4 : AUGMENTATION DE PUISSANCE PASSAGE EN TARIF 84 kVA
EFDI - 47 RUE DES FORGES - SAINTENY - 50500 TERRE ET MARAIS
pour un montant de 3 331,94 € TTC

B 2019/09 Domaine de compétences par thème : Appel à projet mares

Délibération : Dans le cadre de l'appel à projet "mares" le Bureau du Parc, à l'unanimité, attribue à l'entreprise Clovis VAUTIER - 24 Reuville - 50480 TURQUEVILLE les travaux de curage de 7 mares dans la Réserve naturelle nationale du Domaine de Beauguillot (réalisation des travaux hiver 2019-2020), autorise le président, à souscrire un contrat Natura 2000 pour les travaux selon le plan de financement ci-dessous et à signer tous les documents afférents au dossier :

Dépense : montant total 5 880 € TTC

Recettes : Contrat Natura 2000 (AESN/FEADER) : 5 880 € TTC

B 2019/10 Emplois contractuels mandataires de la boutique

Délibération : Le Bureau du Parc, à l'unanimité, autorise les contractuels et vacataires en mission à durée déterminée à la boutique du Parc à être mandataire de la régie de recettes de façon permanente (en complément à la délibération n° 2018/67 du CS du 24 septembre 2018 "nomination d'un nouveau régisseur").

B 2019/11 Domaines de compétences par thèmes : Appui technique et financier pour le renouvellement du point de vue du sentier de découverte du Mont de Doville

La communauté de communes Côte Ouest Centre Manche va remettre en état le point de vue du sentier de découverte du Mont de Doville qui offre une vue panoramique qui s'étend de la côte-ouest du Cotentin à Sainte-Marie-du-Mont.

La remise en état des mobiliers passe par la réalisation d'une nouvelle illustration pour la table de lecture, la réparation du panneau RIS, la conception graphique des nouveaux visuels, l'impression des nouveaux supports de la table de lecture et du panneau RIS et leur pose. La communauté de communes s'engage à réaliser en régie la pose des nouveaux supports. Le total des travaux de remise en état s élève à 2 119,35 €. Dans le cadre des modalités de la politique Valorisation du Patrimoine du Parc, ce sentier de découverte est considéré « d'intérêt Parc ».

Délibération : Le Bureau du Parc, à l'unanimité, décide d'apporter une aide technique, à la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, pour assurer le suivi et notamment la conception graphique du projet et de prendre en charge la prestation d'impression pour un montant de 540 € afin de remettre en état le sentier de découverte du Mont de Doville.

B 2019/12 Domaines de compétences par thèmes - Organisation interne

1. Optimisation de l'organisation des bureaux : travaux

2 évolutions significatives depuis l'ouverture de la Maison du Parc en 1998 :
- l'extension de la Maison du Parc en 2009
- l'arrivée de l'ensemble de l'équipe technique et administrative en 2016

Aujourd'hui plusieurs facteurs nécessitent d'élargir le cadre de réflexion et optimiser l'existant :
- travaux complémentaires pour une meilleure fonctionnalité des locaux suite aux dysfonctionnements récurrents des locaux administratifs
- capacité d'accueil trop restrictive (arrivée de 4 collaborateurs) réorganisation des bureaux et des espaces pour accueillir une équipe permanente de 40 personnes maximum (permanents, stagiaires, services civiques) à compter de l'été 2019
- besoin d'un espace pédagogique pour accueillir les scolaires dans de meilleures conditions pour répondre aux objectifs de la charte
- travaux de réhabilitation de la dernière partie de l'annexe (prévus en 2017 non réalisés)

De plus, récemment d'importants dégâts ont été constatés au niveau de la toiture terrasse du belvédère qui donne sur le marais. L'une des poutres porteuses est fortement dégradée par des infiltrations d'eau. Le site a été sécurisé par la pose d'étais et de rubalises afin d'interdire l'accès au public. Suite au passage d'un expert, l'assurance prendrait en charge les travaux liés à la structure uniquement.

Eric DUJARDIN, directeur par intérim, propose une programmation de travaux en 2 phases :

Phase 1
Mars à septembre 2019 : ajustement de l'organisation des bureaux administratifs et accueil de 4 collaborateurs dans la partie récente du bâtiment

Phase 2
Mai à début 2020 : choix d'un maître d'œuvre pour définir le programme de travaux nécessaires :
- rénovation des dépendances de l'annexe
- mise à niveau opérationnelle de chaque bureau dans les 2 bâtiments administratifs
- aménager sommairement les 2 espaces sous les pilasses du bâtiment administratif (accueil d'une station de location de vélos avec latitude Manche)
- réaménager l'actuelle salle de réunion en "open space" pour les stagiaires et les services civiques
- reconvertir la 2e salle d'exposition du rez-de-chaussée en salle de réunion interne et externe (accès de plein pied - capacité d'accueil légèrement plus importante)
- réaménager l'espace de liaison entre l'accueil du public et la salle d'exposition
- rénover la salle de projection actuelle

Délibération : Le Bureau du Parc, à l'unanimité, autorise le président à lancer les procédures nécessaires à la programmation des travaux selon les 2 phases décrites ci-dessus afin d'améliorer les usages internes et externes de la Maison du Parc et favoriser ainsi de nouvelles impulsions dans la conduite du projet de territoire.

2. Plan de communication 1er semestre 2019 : Définir les priorités

Déclinaison des actions autour de 3 axes :
- une cible institutionnelle : en complément des outils de communication existant, un support simple pourrait être réalisé pour les délégués de Parc et disponible sur le site
- une cible de notoriété et attractivité globale du territoire
- une cible autour des réseaux sociaux : avec notamment la mise à l'honneur de la langue normande (dynamique soutenue par la Région Normandie)

Réalisation de 6 opérations majeures sur la période mars à juillet 2019 (au regard des moyens humains et financiers) :
- fête de l'excellence de la Normandie du 11 au 14 avril
- lancement du nouveau site internet en mai
- inauguration du nouveau parcours d'interprétation extérieur de la Maison du Parc le 27 avril
- pique-nique le 12 mai
- ouverture au public de la nouvelle exposition "Vivre dan le Parc en 2050" en juin/juillet - inauguration en septembre
- chantier école de construction d'un bâtiment en éco-construction en partenariat avec l'ENSAN

Ces 2 points seront rediscutés au Bureau du 3 juillet à 18 h.

B 2019/13 Finances locales - Décisions budgétaires : Subvention Fonds de sauvegarde Terre-Chaume - Engagement de dossier (P240403_19_FOND_SAUV_TERRE)

Délibération : Dans le cadre de sa politique "Fonds de sauvegarde terre-chaume" (délibération B 2011/37), le Bureau du Parc, à l'unanimité, décide de soutenir le dossier suivant :

Bénéficiaire	*Nature des travaux*	*Montant des travaux éligibles*	*Montant de la subvention*
M. et Mme MANGER-CATS **7 Route des Primevères,** **Le Haute Grouais** **50620 Montmartin-en-Graignes** **Opération située à : Idem**	Le site a déjà fait l'objet d'une première phase de travaux concernant l'habitation. Le présent projet concerne la dépendance principale de cette ancienne ferme entièrement construite en bauge. Une partie du mur de façade sud est menace de s'effondrer. Il sera partiellement démonté, les jambages de la porte remontés en maçonnerie de pierre à l'identique et l'élévation remontée en bauge traditionnelle. L'angle nord ouest est dégradé et fissuré et sera également réparé en terre.	15 390,00 €	3 078,00 € ***Taux 20 %***

B 2019/14 Domaines de compétences par thèmes - Aménagement du territoire - Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires

Dossier présenté par Joëlle RIMBERT et Nathalie THIERRY (par téléphone)

2 documents sont remis en séance :
- l'analyse du projet du SRADDET Normand par l'agence d'urbanisme de Rouen;
- les questions relatives au Parc.

Le SRADDET est le premier schéma régional prescriptif et prospectif en matière d'aménagement et d'urbanisme. Il s'imposera en particulier aux SCOT, PLUi, chartes de Parc, plan de déplacement urbain et PCAET. Il doit fixer des objectifs de moyen et long terme et définir des règles générales. Le SRADDET comporte 2 documents principaux :

- ***un rapport d'objectifs stratégiques*** : il reprend les anciens schémas, harmonise les données entre les 2 anciennes régions, apporte de nouvelles orientations. Les objectifs du rapport doivent être pris en compte par les documents d'urbanisme et par les chartes de Parc. Les PNR sont bien identifiés et mis en avant dans les orientations stratégiques et dans les objectifs transversaux du rapport.
- ***un fascicule de 42 règles générales*** : elles s'imposent dans un rapport de compatibilité (imposant le respect de l'esprit du document supérieur) aux décisions et documents tels que : charte de Parc, SCOT, PLUi. Chaque règle est organisée sous la forme d'une fiche avec notamment un énoncé qui décrit la règle et une liste des documents cibles.

Deux règles soulèvent plus particulièrement des questions et des réactions fortes de la part de l'ensemble des élus présents aux réunions de concertation.

- la division au moins par deux du rythme de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers à l'horizon 2030 et éviter et limiter l'imperméabilisation des sols (en compensant avec 150 % des surfaces imperméabilisées à désimperméabiliser) .

Dans la charte du Parc, nous avons retenu un principe d'économie d'espace sans le quantifier. Si nous étions retenu comme document cible dans le SRADDET, nous devrions intégrer cet objectif quantitatif et le faire mettre en œuvre par les SCOT et les PLUI.

Nathalie THIERRY, en liaison téléphonique, informe les élus qu'un comité de pilotage du SRADDET a eu lieu le 19 mars et qu'il est important et primordial que chaque PNR formule ses remarques. Elle précise que la Région apportera des modifications au regard des remarques qui seront faites lors de la consultation. Des clarifications seront faites sur la portée juridique des règles, les modalités de mises en œuvre ne seraient pas opposables notamment. La règle concernant les surfaces à désimperméabiliser serait revue dans son chiffrage. Un deuxième arrêt n'est pas envisagé à ce stade.

Jean-Michel GREEN restitue les débats du Comité Régional de la Biodiversité, également sollicité pour donner un avis. Jean-Michel rendra compte au bureau du 14 mai des décisions prises par ce comité.

Réactions des élus

- des clarifications sur l'opposabilité des règles et sur leur écriture sont nécessaires
- les élus ne souhaitent pas se positionner en tant que document cible dans les règles concernant la consommation de l'espace (rechercher des postures qualitatives plutôt que quantitatives) et l'imperméabilisation des sols (en l'état actuel de l'écriture de cette règle et des incertitudes sur l'opposabilité des modalités de mise en œuvre);
- un PNR doit accompagner les actions de développement pour garder un territoire vivant et dynamique tout en préservant ses caractéristiques environnementales;
- la recherche de mesures compensatoires utilisant l'Obligation Réelle Environnementale instituée dans la loi sur la biodiversité est un exemple intéressant pour concilier les deux objectifs de préservation et de développement;
- le PNR doit rester vigilant sur le devenir des petites communes, leur laisser des marges de manoeuvre;
- Il faut intégrer la question du devenir du littoral et des besoins d'espaces agricoles et à urbaniser pour relocaliser l'habitat sensible aux remontées du niveau de la mer;
- Le Parc pourra co-construire des prescriptions, sur la question de l'économie de l'espace notamment, avec les SCOT et les PLUI au moment de la révision de la charte de manière à ce qu'elles soient bien adaptées à notre contexte et analysées dans leur faisabilité.

Afin de retravailler plus précisément sur certaines mesures, Joëlle RIMBERT propose la constitution d'un groupe de travail avec des élus volontaires. Une confrontation avec les positions des autres Parcs sera intégrée à la réflexion. Jean-Michel GREEN, Anne HEBERT, Nathalie THIERRY et Patrick THOMINES sont volontaires pour y participer. Florence MAZIER transmets ses remarques sur le tableau par mail .

Délibération : Le Bureau du Parc, à l'unanimité :

- donne un avis favorable au SRADDET;

- le rapport d'orientations n'appelle pas de remarques, les PNR sont mis en avant en tant que territoire d'expérimentation et de diffusion des pratiques innovantes

- demande des clarifications sur la portée juridique des règles et des précisions sur l'écriture des règles

- confie la préparation de l'avis et notamment du positionnement sur les règles aux élus volontaires (Anne Hébert, Nathalie Thierry, Jean-Michel Green et Patrick Thomines) et autorise le Président à signer cet avis qui devra être transmis avant le 22 avril 2019.

Points d'information

Leader coopération Inter-Parcs

L'objectif de ce projet est de développer une offre touristique fléchée nature. Le dossier est en cours de dépôt.

Point d'avancement sur les CEE

1ère phase (presque terminée - 120 actions valorisées) : rassembler l'ensemble des pièces administratives

2è phase (en cours de réalisation) : dépôt des documents administratifs sur la plate-forme dédiée par dossier regroupant au moins 70 000 € de travaux

3e phase (vente des CEE obtenus) : Cette phase se déclenchera dans un délai de 2 à 6 mois quand les dossiers seront validés par le pôle.

Dernière phase : versement des primes aux communes quand les CEE seront vendus.

Négociation avec les opérateurs de téléphonie mobile sur l'implantation de pylônes 4G le long de la voie SNCF

Dans le cadre du projet d'équipement en wifi de la ligne Paris/Cherbourg , des implantations de pylônes de 30/35 m de haut sont envisagées par les opérateurs. Trois demandes d'autorisation ont été déposées, par deux opérateurs, au coeur des marais de la Vire.

- Sur la commune de Montmartin-en-Graignes, en limite avec Neuilly-la-Forêt, une autorisation a été accordée de manière tacite.

- Sur la commune d'Isigny, les deux demandes d'autorisation (SNCF et Orange), déposées aux abords de la ligne SNCF et de l'ancienne gare, ont été refusées.

Ces projets ont été portés à la connaissance du Parc en juin dernier, dans le cadre des demandes d'autorisation, par les services instructeurs pour recueillir l'avis du Pnr. Les échanges avec les communes sur les implantations se sont déroulées en 2017/2018. Le PNR n'a pas été associé.

Une rencontre avec Orange s'est déroulée en août 2018. Le PNR a demandé à l'opérateur de rechercher des alternatives pour éviter le coeur des marais. Orange n'a pas souhaité revoir ses implantations au prétexte que les études étaient trop avancées.

La commune d'Isigny-sur-mer et le Parc, lors d'un rendez-vous en février 2019, ont également demandé à la SNCF de rechercher une implantation alternative en bordure de marais et de se regrouper avec Orange. Sur le deuxième point, toute mutualisation est présentée comme impossible pour des raisons techniques (complexité pour obtenir des autorisations d'intervention sur les pylônes de la SNCF) et d'échéancier des travaux qui diffèrent d'un an entre les deux opérateurs.

Florence Mazier se charge d'évoquer cette question avec les services de la Région.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance.

Le Président
Jean MORIN

PARC NATUREL REGIONAL DES MARAIS
DU COTENTIN ET DU BESSIN
3 Village Ponts d'Ouve
Saint-Côme-du-Mont
50500 CARENTAN-LES-MARAIS
Tél. 02 33 71 61 90 - info@parc-cotentin-bessin.fr